

Un parc marin dans le Cap et inscription de Bonifacio au patrimoine mondial de l'Unesco

Rédigé par Marilynne SANTI le Dimanche 27 Octobre 2013 à 01:12 | Modifié le Dimanche 27 Octobre 2013 - 01:34

Un parc marin naturel dans le Cap Corse et celui de Bonifacio inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco : ce sont les annonces faites par Philippe Martin, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie qui avait réuni samedi à Ajaccio 19 ministres étrangers ainsi que de nombreux représentants gouvernementaux, d'organisations internationales, et d'organisations non gouvernementales à l'occasion du 3e Congrès International des Aires Marines Protégées (IMPAC 3).



Un succès total puisqu'une centaine de pays étaient représentés. Ce congrès avait eu une première partie technique à Marseille, qui avait réuni du 21 au 25 octobre des experts, dont le travail avait donné lieu à une déclaration commune adoptée lors de la rencontre politique de haut niveau qu'était la Conférence ministérielle d'Ajaccio, pour la préservation des océans, et qui se déroulait ce week-end. Un des objectifs principal était dans la volonté d'atteindre l'objectif de 10% d'Aires Marines Protégées d'ici 2020, contre 3% aujourd'hui. S'éloignant du frontalier, le débat a aussi porté sur la protection des eaux en haute mer. SAS Albert II absent du congrès, mais par écran interposé a annoncé la création d'un Fonds fiduciaire pour les Aires marines protégées de Méditerranée, qui aidera à renforcer et pérenniser la gestion d'aires marines protégées. Il permettra à la constitution d'un réseau écologique d'aires marines protégées en Méditerranée, que les ministres de Tunisie, d'Italie, de Monaco et de Chypre, autour de Philippe Martin, souhaitent.

Le niveau d'engagement financier international de la France dans ce domaine, avec plus de 20 millions d'euros de soutien du Fonds Français pour l'Environnement Mondial et de l'Agence Française de Développement, pour les deux prochaines années, a été accordé à des projets de protection du milieu marin : 3 M€ en Méditerranée, 3,7 en Afrique de l'Ouest, 5,5 dans l'Océan Indien, 1 M€ dans les Caraïbes et 6,5 dans le Pacifique.

La France a également annoncé son adhésion au Global Partnership for Ocean, initiative de la Banque Mondiale pour la préservation des océans.

Mise à l'étude d'un parc naturel marin dans le Cap Corse et inscription de celui de Bonifacio au patrimoine mondial de l'Unesco



Au niveau régional, Philippe Martin a annoncé la création officielle du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon, dont le décret devrait être signé dans les prochaines semaines.

Pour la Corse, la mise à l'étude d'un parc naturel marin autour du Cap Corse est envisagée, et la France et l'Italie vont élaborer une candidature conjointe pour l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO du parc marin international des Bouches de Bonifacio et du parc national de l'archipel de la Maddalena, en Sardaigne.

Deux accords ont été signés lors de cette journée, un sur le Mont Viso, pour un dépôt commun d'un dossier auprès du programme « Man & Biosphère » de l'UNESCO ainsi qu'un accord intergouvernemental entre les deux pays sur la gestion des déchets sur le chantier de la construction du deuxième tube du tunnel autoroutier de Tende entre la France et l'Italie.

Le prochain congrès mondial des aires marines protégées, IMPAC 4, se tiendra en 2017 à Santiago, au Chili.

Source :

<http://www.corsenetinfos.fr>